

COMMUNIQUE DE PRESSE

GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT :

**Un appel à projets si restreint qu'il écarterait la
ligne 2 de l'agglomération de Caen la mer**

Lors du Grenelle de l'Environnement, L'Etat annonçait 4 milliards d'euros pour financer les projets de Transports en Commun en Site Propre (TCSP) hors Ile-de-France. Quelques mois plus tard, cette enveloppe s'amenuisait à 2,5 milliards d'euros.

Le 10 juillet 2008, Le MEDAD* présente au GART** un projet de circulaire qui définit les conditions d'éligibilité aux subventions du Grenelle. Pour accorder son aide financière, l'Etat exige que le projet soit précisé et détaillé pour fin 2008 avec un début des travaux dès 2011. Ces conditions très restrictives ne permettent pas à l'agglomération de Caen la mer de s'inscrire dans ce programme !

Attaché à la perspective de la mise en place de la deuxième ligne de TCSP, et soucieux de permettre à l'agglomération de Caen la mer de bénéficier des fonds d'Etat exactement au même titre que les autres territoires, Eric VEVE, Président, interpelle Jean-Louis BORLOO, en charge du MEDAD. Trois solutions sont proposées au Ministre : qu'une partie limitée des 2,5 milliards d'euros annoncés soit allouée aux collectivités susceptibles de répondre d'ores et déjà à ces conditions ; à défaut, le déblocage d'une seconde enveloppe financière ; enfin, le cas échéant, le recul des dates butoirs de 3 ans minimum.

* Ministère de l'Environnement et du Développement Durables

** Groupement des Autorités Responsables de Transports Publics